

## ACCIDENT

31 juillet 2008 - avion immatriculé F-GORA

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Evénement :</b>           | sortie latérale de piste lors du roulement à l'atterrissage, rupture du train avant.  |
| <b>Cause identifiée :</b>    | prise en compte insuffisante des conditions d'atterrissage.   |
| <b>Facteur contributif :</b> | présence, dans la surface de la bande de piste, d'un obstacle artificiel peu visible pouvant générer un risque de dommages pour les aéronefs. |

**Conséquences et dommages :** train avant et hélice endommagés.

**Aéronef :** avion Robin DR 400-160.

**Date et heure :** jeudi 31 juillet 2008 à 11 h 15.

**Exploitant :** club.

**Lieu :** AD Chalon Champforgeuil (71), piste 35 revêtue, LDA : 1 280 mètres.

**Nature du vol :** voyage.

**Personnes à bord :** pilote + 3.

**Titres et expérience :** pilote, 52 ans, PPL(A) de 1994, 275 heures de vol dont 116 sur type, 12 sur type dans les trois mois précédents.

**Conditions météorologiques :** AD Dole (39), situé à 28 NM au nord-est de Chalon Champforgeuil : vent 140° à 220° / 07 kt, CAVOK température 27 °C, QNH 1016 hPa.

## CIRCONSTANCES

Le pilote décolle de l'aérodrome de Châlons Ecury-Sur-Coole (51) avec trois passagers à destination de Chalon Champforgeuil.

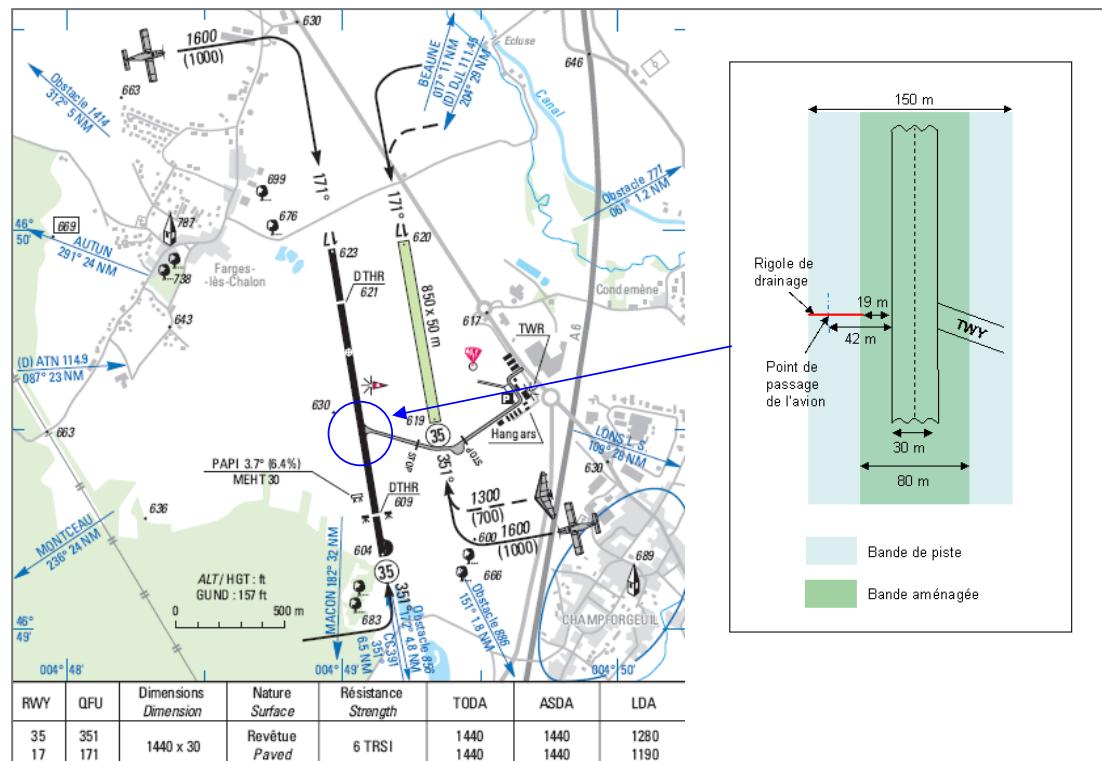
Il explique qu'arrivé à destination il fait une verticale de l'aérodrome<sup>(1)</sup>. Il évalue le vent à six noeuds du secteur sud. Il décide d'atterrir sur la piste 35 car elle est utilisée par deux autres pilotes<sup>(2)</sup>. Un troisième avion se dirige vers le circuit d'aérodrome.

Le pilote s'intègre en début de vent arrière. Il précise qu'en finale il majore la vitesse de 20 km/h en raison de la composante de vent arrière et de la présence des trois passagers. Alors qu'il se trouve en courte finale, un autre pilote s'annonce en dernier virage. Pour ne pas gêner ce dernier, il prévoit de dégager la piste le plus rapidement possible en utilisant la voie de circulation sans faire demi-tour. Après le touché des roues, lors du freinage, l'avion se

<sup>(1)</sup>Le service AFIS était fermé au moment de l'accident. Un NOTAM en mentionnait la fermeture. Le pilote avait pris connaissance de cette information lors de la préparation de son vol.

<sup>(2)</sup>La carte d'atterrissement à vue précise que l'utilisation de la piste 35 est préférentielle en raison de la procédure IFR et des nuisances sonores.

déporte sur la gauche. Le pilote ne parvient pas à corriger la trajectoire de l'avion qui sort latéralement de piste. Il décide de laisser rouler l'avion dans l'herbe. Le train avant se rompt lors de son passage dans une rigole de drainage perpendiculaire à la piste (voir croquis ci-dessous) puis l'avion s'immobilise.



<sup>(3)</sup>Bande aménagée : aire comprise dans la bande de piste et nivelée à l'intention des aéronefs auxquels la piste est destinée, pour le cas où un aéronef sortirait de la piste.

<sup>(4)</sup>Bande de piste : aire comprenant la piste et, lorsqu'il(s) existe(nt) le(s) prolongement(s) d'arrêt(s), destinée à réduire les risques de dommages matériels en cas de sortie de piste d'un aéronef et à assurer la protection des aéronefs qui survolent cette aire au cours des opérations de décollage ou d'atterrissage.

L'avion est équipé d'un système de freinage au palonnier. Le pilote a principalement volé sur des avions équipés d'une commande de frein manuelle. Il a volé une quinzaine d'heures sur ce DR 400 acheté par l'aéroclub en juin 2007. Il explique qu'il utilise généralement des pistes non revêtues et qu'il freine peu lors des atterrissages.

Le pilote précise que les atterrissages par vent arrière n'ont pas été abordés lors de sa formation et qu'il a déjà atterri dans ces conditions. Il ne pensait pas qu'il puisse y avoir un obstacle de cette nature à cette distance du bord de la piste.

La rigole d'une trentaine de centimètres de largeur et d'environ vingt-cinq centimètres de profondeur a été creusée par l'agriculteur amodiataire pour évacuer les eaux de ruissellement. Elle se trouve en partie dans la bande aménagée<sup>(3)</sup> de la bande de piste<sup>(4)</sup>. Cette rigole recouverte par l'herbe est difficilement visible (voir photographie). Lors de l'accident l'avion était en dehors de la bande aménagée.



Un accident similaire a eu lieu le 7 avril 2008. Un avion est sorti latéralement de la piste 35 par la gauche lors d'un atterrissage avec une composante de vent arrière. Après cet accident, la Délégation Territoriale a informé la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire que la rigole présentait un danger pour les aéronefs.